



Site Natura 2000 FR7200695

« Réseau hydrographique du Lisos »

Concertation sur le diagnostic socio-économique et écologique
Compte-rendu du 1^{er} Groupe de travail avec les Propriétaires riverains, les
Agriculteurs, Éleveurs et Viticulteurs
Réunion au foyer communale d'Aillas le 5 mars 2012

Ordre du jour :

- Discussion sur les enjeux socio-économiques et écologiques
- Apport de compléments sur les activités agricoles et viticoles, l'entretien du cours d'eau, le piégeage par les particuliers et de données d'inventaires
- Discussion sur les risques potentiels de ces activités

Déroulement de la réunion :

- Présentation de la structure « CEN Aquitaine »
- Rappels sur la démarche Natura 2000 et des objectifs du groupe de travail
- Présentation du diagnostic socio-économique et écologique par le CEN Aquitaine
- Discussion entre les différents représentants sur les thèmes du groupe de travail
- Discussion entre les différents représentants sur la démarche Natura2000

Participants de la réunion :

| Nom Prénom | Structure | Fonction |
|-----------------------|--|----------------------------|
| DUMAS Guy | Association départementale des piégeurs agréés du Lot-et-Garonne | Président |
| MALANDIT Claudine | Commune de Noaillac | Propriétaire riverain |
| DELUNG Nathalie | Commune de Cours-les-bains | Propriétaire riverain |
| BOUSSEREAU J.Y | Commune de Grignols | Propriétaire riverain |
| BERTRAND Yves | GPT forestier | Représentant |
| POUJARDIEU Marc | Commune de Maseilles | Adjoint Maire |
| MANENT Philippe | Commune de Sigalens | Adjoint Maire |
| LISSARRAGUE Françoise | Commune de Grignols | Propriétaire riverain |
| RICADAT François | Chambre d'Agriculture de Gironde | Représentant |
| NIVERT Baptiste | Commune de Sigalens | Propriétaire riverain |
| BLOM Gérard | Entreprise BlomEpur (assainissement individuel) | Directeur |
| BEZIADE Max | Commune de St-Sauveur-de-Meilhan | Propriétaire riverain |
| BRISOTTO Arthur | Commune de St-Sauveur-de-Meilhan | Propriétaire riverain |
| SOURIAT Marion | Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine | Chargée de mission Gironde |
| CAYRE Marion | Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine | Stagiaire Master II |

Les propriétaires riverains

L'entretien des abords du cours d'eau

L'entretien des abords du cours d'eau impacte directement la présence et la qualité des habitats. Il peut donc indirectement conditionner la présence des espèces animales et végétales dans ces milieux. L'action d'entretien peut également directement nuire aux communautés d'espèces qui gâtent en bordure de rivière comme c'est le cas du Vison d'Europe. Cette action de gestion des espaces est donc à réfléchir en fonction des besoins, de la sécurité et de la sensibilité du site.

Il est rappelé que les berges du Lisos sont en propriété privée et qu'il est du ressort des propriétaires de les entretenir conformément à l'article L215-14 du code de l'Environnement.

Le problème d'entretien du cours d'eau est évoqué avec le problème que pose le « non entretien » des berges. L'enlèvement des embâcles est peu réalisé et qu'il est nécessaire de l'encadrer afin qu'il soit pratiqué dans le respect du cours d'eau. L'assemblée rapporte que dès qu'il y a des crues, des retenues d'eau se forment à cause des embâcles et provoquent des inondations. Des ouvrages de type « pont » peuvent même être dégradés ou emportés.

Il pourrait être réalisé et utilisé des notices d'entretien dans le DOCOB.

De nombreux chemins de randonnées sont présents sur les bords du cours d'eau. Une partie est entretenue par AFR qui se substitue aux propriétaires et entretient les chemins privés. Beaucoup de ces chemins de randonnées sont utilisés par les promeneurs. Il y a des conflits entre les utilisateurs : les randonneurs pédestres et équestres, les pêcheurs, les chasseurs, les quads et les motos. Il est rappelé que ces chemins sont interdits à l'utilisation de véhicules à moteurs dont les motos et quads dont partie. Une information sur ces nuisances doit être faite auprès des services de gendarmerie et l'ONCFS.

Les nuisances dues à la présence de l'A62 sont discutées. Cette grande surface imperméable collecte une grande quantité d'eau. Les canaux d'évacuation ont été confectionnés de manière linéaire. Ils rejoignent le Lisos dans sa partie aval. Le problème d'érosion des berges par l'arrivée trop rapide des eaux de ruissellement est bien identifié par les propriétaires qui ont observé un agrandissement du lit de la rivière avec un effondrement des berges. De très fortes crues ont également été observées.

La connaissance floristique et faunistique

Des informations complémentaires d'inventaires floristiques sur les coteaux calcaires de Grignols sont apportées par une personne de l'assemblée passionnée de botanique. Une enseignante est également intéressée pour réaliser des inventaires sur le site. Une journée de prospection sera programmée.

Des informations concernant des données d'écrevisses à pattes blanches sont apportées par deux propriétaires notamment sur la Beyse, un affluent du Lisos. Il y a eu une modification du tracé du cours d'eau et les écrevisses se retrouveraient sur un des bras.

L'assainissement

Les efforts d'assainissement sont conséquents sur le bassin versant du Lisos avec la mise en place d'une nouvelle station d'épuration fonctionnelle sur la commune de Hure. Les communes rurales sont en assainissement individuel avec la mise en place de SPANC. Les communes sont à différents stades d'avancement, du diagnostic et à la remise aux normes.

Il est rappelé par le CEN Aquitaine que la température de l'eau est très élevée du fait de problème de manque d'eau à l'étiage. Des pollutions sont observées sur le cours d'eau. Elles sont principalement liées à ce manque d'eau qui concentre les pollutions et les aggrave. Des efforts pour améliorer la qualité des eaux sont faits grâce à l'intervention des SPANC ; ils peuvent être poursuivis avec la diminution des pollutions d'origine agricole liées principalement à l'activité céréalière.

Le piégeage sur le cours d'eau du Lisos

Monsieur Dumas, piégeur agréé, nous fait part de son implication dans la recherche du Vison d'Europe et d'Amérique. A ce jour, il n'a jamais piégé ni le Vison d'Amérique, ni le Vison d'Europe. Il rappelle à l'assemblée que le Vison d'Amérique est classé comme nuisible en Gironde mais pas en Lot-et-Garonne. La maladie aléoutienne peut-être transmise du Vison d'Amérique au Vison d'Europe. Elle est mortelle pour ce dernier, d'où l'importance de contrôler l'expansion du Vison d'Amérique et de l'éradiquer. Le Vison d'Europe est également sensible à la maladie de Carré transmise et développée principalement par les chiens.

La re-colonisation par la Loutre est évoquée sur les différents cours d'eau d'Aquitaine.

La présence très forte du ragondin est évoquée avec les problèmes associés. Cette espèce est classée comme nuisible et pose problème sur le cours d'eau. Monsieur Dumas rappelle que le piégeage doit être fait de manière organisée, efficace et régulière.

A l'époque, les ragondins étaient élevés pour leur pelage, mais il n'y a pas eu d'élevage sur le cours d'eau du Lisos.

La question de la prédation du Vison d'Europe par les carnivores et plus particulièrement les chiens est évoquée et discutée. Le CEN aquitaine rappelle que le Vison d'Europe peut être prédaté par tous les individus plus gros que lui (chien, renard, loutre). Il est dit également que les morsures de renards sont sensiblement les mêmes que celles des chiens mais que ce sont bien les chiens qui font le plus de dégât. Des propriétaires de chien ont retrouvé des Visons d'Europe tués par leurs animaux de compagnie et ont contacté Monsieur Fournier du GREGE pour identification.

Le tourisme

Le bassin versant du Lisos est peu peuplé. Cependant, le développement touristique s'organise en aval avec la présence d'une base canoë à l'embouchure. Le maintien de l'enjeu « développement touristique » doit être maintenu car un des propriétaires riverains souhaite ouvrir des chambres d'hôtes.

L'Agriculture, la Viticulture et l'Élevage

L'agriculture sur les abords du cours d'eau

Le bassin versant du Lisos est utilisé principalement pour la culture de céréales et la sylviculture. L'amont du cours d'eau est davantage tourné vers l'élevage avec la présence de nombreuses prairies. Les communes d'Aillas et de Sigalens sont principalement concernées.

Les problèmes d'étiage sont connus par la population sur ce réseau hydrographique. Il est rappelé que les propriétaires doivent déclarer en mairie tout prélèvement d'eau souterraine à des fins domestiques. Les restrictions durant les mois d'été doivent être respectées.

L'entretien des fourrées de bord de cours d'eau pose problème. Leur présence limite l'accès aux parcelles agricoles. Il est rappelé que ces fourrées sont potentiellement des zones de gîte à Vison d'Europe et qu'un entretien encadré doit être préconisé.

L'exploitation forestière en site Natura2000

De très nombreuses peupleraies jonchent le cours d'eau. Il est soulevé par le CEN Aquitaine que l'entretien de certaines peupleraies adultes est très intensif et qu'il peut être une menace pour différentes espèces. En effet, de nombreuses peupleraies sont exploitées de manière trop intensive avec 5 à 10 cm de pelouse fauchées de manière très régulière. Dans ce cas, cet habitat est associé à de la monoculture.

Sous les peupleraies, une mégaphorbiaie peut s'installer et abriter des espèces inféodées aux milieux humides comme l'Agrion de Mercure, le Cuivré des Marais, etc. De plus, l'habitat en lui-même bénéficie d'une protection au titre de la Directive Habitat et c'est un habitat préférentiel au Vison d'Europe. Un entretien léger peut être préconisé et faire l'objet de la Charte ou de contrat Natura 2000. Une concertation avec le CRPF est en cours.

Il est rappelé par l'assemblée que la culture du peuplier permet des exonérations d'impôts de 10 ans. Une discussion s'installe sur le besoin de faucher ou non et de laisser ce qui est fauché sur place pour faire de l'humus. Il est conclu que lorsque les individus sont jeunes, il est nécessaire de faucher et la matière exportée peut servir comme foin. Il est spécifié que l'image d'une peupleraie non entretenue est difficile à accepter par le propriétaire. Les mœurs sont difficiles à changer et de la sensibilisation est nécessaire.

Les questions sur Natura 2000

Le périmètre Natura 2000

Il est rappelé que le périmètre Natura2000 du site ne sera validé qu'au cours du second COPIL qui se tiendra en mai avec les élus de chaque commune, Mme la Sous-préfète de la Communauté de Langon, Mme Lagarde de la DDTM (SNER), les membres du COPIL et le CEN Aquitaine.

Les contrats Natura 2000

La mise en place d'un site Natura 2000 nécessite deux phases : l'élaboration du DOCOB et l'animation. Le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine) est missionné seulement pour l'élaboration. La mise en action des contrats et la charte Natura 2000 font partie du volet "animation du DOCOB" soit la seconde phase. Lors de la réalisation du DOCOB, le CEN Aquitaine va définir les enjeux du site, les objectifs et enfin les actions et mesures à mettre en place avec la précision des périodes d'intervention, du budget, etc. Des exemples de contrats sont explicités par le CEN Aquitaine. Les financements Natura 2000 sont répartis à 50% sur un financement national et 50% sur un financement européen.